

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au conseil : 10
Présents : 9

ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 27/10/2016
Date d'affichage : 7/11/2016

Séance du 3 novembre 2016

L'an deux mil seize, et le trois novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : ANDRE Frédéric, CHAUMONT Dominique, CLAUDOT Eric, PETITDEMANGE Jean-Luc, OSMOND Fabian, TELLIEZ Jean-Pierre, TELLIEZ Joëlle, WARKEN Patricia

Absent excusé : AUBRIOT Hervé

Mme Joëlle TELLIEZ a été nommée secrétaire de séance

19/2016-DEMANDE FONDS CONCOURS INVESTISSEMENTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE PONT A MOUSSON : LOT GROS ŒUVRE CONSTRUCTION BATIMENT DE 4 LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours peut financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 50 % de la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours. Ce montant s'apprécie « hors taxe » s'il concerne une dépense d'investissement, et « TTC » s'il se rapporte à une dépense de fonctionnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de solliciter de la Communauté de Communes du Bassin de Pont A Mousson le versement d'un fonds de concours de 11282.00 € au titre de l'année 2016 pour la réalisation des travaux de gros œuvre de la construction d'un bâtiment de 4 logements à Rosières-en-Haye, soit environ 10% de la charge nette, le coût supporté par le budget de la commune pour le montant initial du marché lot gros œuvre évalué à 112765.40 € HT (*investissement*), *toutes subventions déduites*.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire ;

PRECISE que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 en section d'investissement

PRECISE que la participation de la Communauté de Communes sera mentionnée, par tous moyens appropriés, dans les supports de communication de la commune.

Approuvé par : 9 membres /9

20/2016-SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE SAIZERAIS

Monsieur le maire propose de verser des subventions aux coopératives des écoles maternelle et primaire de Saizerais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de verser une participation aux coopératives et fixe cette participation comme suit :
 - o Pour la coopérative scolaire de l'école Primaire de Saizerais : 345 €
 - Année 2016/2017 participation de 15 € par élève : 23 élèves
 - o Pour la coopérative scolaire de l'école Maternelle de Saizerais: 200 €
 - Année 2016/2017 participation de 20 € par élève : 10 élèves

Ces dépenses sont prévues à l'article 6574 du budget primitif de la commune

Approuvé par : 8 membres/9 et 1 abstention (F. André)

21/2016-SDAA 54 : DEMANDES D'ENTREE ET DE SORTIES DANS LE SDAA 54

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°18-2016 du SDAA 54 du 5 octobre 2016,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Rosières-en-Haye :

Décide

D'accepter à l'unanimité :

- la demande d'entrée dans le SDAA 54 de : **MARTINCOURT**

- les demandes de sortie du SDAA 54 de : **COYVILLER, FILLIERES, GORCY, LUPCOURT et UGNV**

Approuvé par : 9 membres /9

22/2016-PRIX EAU ET ASSAINISSEMENT : ANNEE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête comme suit les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement pour 2017 :

Eau : 0.45 € le m³

Assainissement : 0.40 € le m³

Branchement pour les compteurs de diamètre 25mm et 32mm (location compteur) : 8 € (huit euros) par an et par compteur

Branchement pour les compteurs de diamètre 63mm : 500 € (cinq cent euros) par an et par compteur

Rappel des redevances de l'agence de l'eau (fixées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse) :

	<i>Rappel 2016</i>	<i>Année 2017</i>
<i>Lutte contre la pollution</i>	<i>0,350 €/m³</i>	<i>0,350 €/m³</i>
<i>Modernisation des réseaux</i>	<i>0,233 €/m³</i>	<i>0,233 €/m³</i>

Approuvé par : 8 membres/9, 1 abstention (D. Chaumont)

23/2016-UTILISATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN (DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE) POUR SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un radar autonome a été déployé depuis le 25/7/2016 sur la RD 611 sur plusieurs emplacements retenus pour leur caractéristiques compatibles avec le dispositif et l'objectif de faire réduire la vitesse à des endroits stratégiques connues pour leur dangerosité.

Il s'agit de 6 emplacements dont un sur le domaine de la commune de Rosières-en-haye, particulièrement intéressant puisqu'il se trouve au droit du carrefour des 4 vents.

Cet endroit est situé sur la parcelle ZC 44 (propriété du domaine privé de la commune)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'utilisation d'une partie de la parcelle ZC 44 pour la mise en place d'un dispositif de régulation des vitesses,

Approuvé par : 9 membres /9

24/2016 - DETR 2016 : TRAVAUX SALLE DES FETES Dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur Le Maire explique que les travaux de mise en conformité d'accessibilité à la salle des fêtes : élargissement du perron d'entrée en continuation du cheminement et création de sanitaires handicapés soit un montant total de 5 986,18 € peuvent bénéficier d'une subvention au titre de La DETR 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'état pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour les travaux de la salle des fêtes d'un montant des travaux arrêté à 5 986.18 € HT.

- rappelle que ce projet est inscrit dans sa globalité au budget de la commune 2016

Approuvé par : 9 membres /9

INFORMATIONS

CONSTRUCTION BATIMENT 4 LOGEMENTS : AVENANT AU LOT GROS ŒUVRE

Monsieur le Maire, autorisé par délégation du 28/3/2014, a signé un avenant au marché lot gros œuvre pour un montant de 15 943.50 € HT de plus-value

Cet avenant ramène le montant du lot n° 1 à 128 708.90 € HT

11 NOVEMBRE 2016

La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11 heures devant le monument aux morts. Elle sera suivie d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.

Le Maire, Claude HANRION